

Question présentée par le député :

M. Alexandre de Senarclens

Date de dépôt : 20 septembre 2021

Question écrite urgente

Quelles sont les conséquences de la fin de l'accord-cadre avec l'UE sur nos hautes écoles et nos centres de recherche ?

Les négociations en vue de parvenir à un accord institutionnel ont débuté en mai 2014. Sept ans après le début des négociations, le 26 mai 2021, le Conseil fédéral a mis fin unilatéralement aux négociations et rejeté le texte d'accord de 2018.

Le 12 juin 2021, la Commission européenne a confirmé que la Suisse est désormais considérée comme un Etat non associé dans le cadre du 9^e programme-cadre de recherche et d'innovation « *Horizon Europe* » de l'UE. Le statut d'Etat tiers ne signifie pas une exclusion complète du programme de recherche, mais il comporte depuis peu de nombreuses restrictions. Ainsi, les institutions de recherche de la Suisse peuvent certes continuer à participer à la plupart des projets conjoints, mais dorénavant uniquement à titre de partenaire complémentaire à un consortium comprenant au moins trois institutions issues de trois différents Etats membres ou Etats associés de l'UE. En revanche, les coordinations de projets ainsi que la participation aux actions de soutien et de coordination (CSA – Coordination and Support Actions) ne sont plus possibles. En outre, une entité suisse participant à un projet n'est plus financée par la Commission européenne, mais par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Sont dorénavant exclues les participations d'initiatives individuelles suisses aux appels à projets pour des bourses individuelles, telles que les Actions Marie Skłodowska-Curie (fellowships MSCA et programmes MSCA COFUND), ainsi que les bourses très disputées du Conseil européen de la recherche (ERC).

Dans une tribune du Temps du 29 juin 2021¹, les responsables des hautes écoles de Suisse romande ont dit leurs craintes que cela prétérite l'avenir des jeunes en formation et nos PME en leur coupant l'accès au réseau européen de la recherche.

Mes questions sont donc :

- ***Quelles sont les conséquences à moyen et à long terme, pour les hautes écoles à Genève, pour nos PME, pour leurs centres de recherche, de la fin des négociations de l'accord-cadre et du statut d'Etat non associé de la Suisse dans le cadre du 9^e programme-cadre de recherche et d'innovation « Horizon Europe » de l'UE ?***
- ***Quelles démarches ont été entreprises par le Conseil d'Etat pour faire valoir la position de nos hautes écoles et de nos centres de recherche auprès du Conseil fédéral ?***
- ***Quelles sont les solutions envisagées par le Conseil d'Etat pour pallier les inconvénients liés au statut d'Etat non associé ?***

Que le Conseil d'Etat soit respectueusement remercié pour sa réponse.

¹ <https://www.letemps.ch/opinions/recherche-europeenne-lappel-hautes-ecoles-romandes-adresse-conseil-federal>